

DÉLIBÉRATION N°DL20260022 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2026-2028 AVEC L'ASSOCIATION ELEA POUR LA MICRO-CRÈCHE "VIVRE À PETITS PAS"

Mme Juliette BOULLIAT expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond s'est engagée de longue date dans une politique volontariste en faveur de la petite enfance, visant à répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans). Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire, qui prévoit notamment le développement d'une offre de garde diversifiée et accessible, en complément des structures publiques.

L'association ELEA, régie par la loi du 1er juillet 1901, gère depuis plusieurs années la micro-crèche « Vivre à Petits Pas », située dans le quartier de Saint-Julien. Cette structure, agréée pour 10 places, contribue activement à la politique petite enfance de la Ville en offrant un service de garde complémentaire et de proximité, incluant un accueil au domicile des parents avant ou après les horaires d'ouverture de la crèche. Elle participe ainsi à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, tout en favorisant l'inclusion des familles saint-chamonaises.

La convention d'objectifs étant arrivée à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de la renouveler.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention triennale d'objectifs, avec l'association ELEA, pour une période de trois ans (2026-2028),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents s'y afférent,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

webdelib

Date de mise en ligne

ID : 042-214202079-20260127-DL20260022-DE